

## Concerts de musique populaire (Licence annuelle)

Dans ce formulaire, *vous*, *votre* et le *titulaire* désignent la personne ou l'entreprise qui présente cette demande de licence ou qui dépose son rapport annuel. *Nous*, *notre* et la *SOCAN* désignent la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique. Le mot *œuvre* désigne toute œuvre musicale du répertoire de la SOCAN.

Si vous utilisez ce formulaire pour une demande de licence, la SOCAN traitera votre demande et vous contactera dans les 30 jours afin de vous aviser si votre demande pour cette licence n'a pas été approuvée. Si vous disposez déjà d'une licence conformément au tarif 4.A.2 pour cet établissement, ce formulaire constitue votre rapport annuel.

Une licence du tarif 4.A.2 vous autorise à exécuter en public les *œuvres* par des exécutants en personne, lors d'un concert ou d'un récital, soit dans une salle, en plein air ou tout autre lieu de spectacle.

L'usage de musique expressément couvert par le tarif 3.A n'est pas assujéti au tarif 4.A.2. Veuillez nous contacter pour toute autre utilisation que vous faites de la musique. Il se peut que vous ayez besoin d'une licence en vertu d'autres tarifs.

### Renseignements personnels

Nom de votre entreprise ou organisation	Adresse de votre entreprise ou organisation		Ville
Province	Code postal	Téléphone (    )	Télécopieur (    )
Courriel	Site Web	Président de votre entreprise ou organisation	

### Comment calculer vos droits de licence pour les concerts indiqués en dernière page

Les droits de licence pour chaque concert dépendent des frais d'admission exigés. Pour les admissions payantes, le pourcentage s'applique aux recettes brutes provenant des billets vendus (excluant les taxes de vente et d'amusement). Pour les admissions libres, les droits correspondent à un pourcentage des cachets versés aux artistes. Les droits de licence minimums de **60 \$** par an sont applicables à tout concert payant ou gratuit. Remplir les calculs à la page 3 pour chaque concert que vous avez indiqué.

## Dispositions de cette licence

Les dispositions qui régissent votre licence incluent celles décrites ci-dessous et celles apparaissant dans le tarif approuvé, y compris les dispositions générales, telles qu'approuvées par la Commission du droit d'auteur pour chaque année (collectivement le *tarif*). Pour toute question à ce sujet, veuillez nous contacter à l'adresse ou aux numéros figurant au bas de cette page.

1. Si le tarif d'une année n'a pas été approuvé au 1er janvier de cette même année, le dernier tarif en vigueur s'appliquera jusqu'à l'approbation de sa nouvelle version, date à laquelle les droits de licence par concert seront corrigés afin de refléter la version approuvée pour l'année.
2. Vous pouvez obtenir un exemplaire de tout tarif auprès de la SOCAN en appelant au **1.866.944.6224**.
3. Cette licence se renouvellera automatiquement le 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante pour une période d'un an, à moins que l'une ou l'autre des parties y mette un terme sur avis écrit de 30 jours.
4. Les droits de licence, plus les taxes en vigueur, seront calculés conformément aux dispositions du tarif d'après les renseignements figurant sur le formulaire de déclaration ou de vérification le plus récent, sous réserve de correction afin de refléter toute mise à jour de ces renseignements conformément au tarif.
5. Vous devez conserver toute information nécessaire au calcul des droits de licence.
6. Vous devez évaluer les droits de licence exigibles pour l'année pour laquelle la licence est émise, en fonction des recettes brutes/cachets pour l'année précédente et verser ce montant estimatif à la SOCAN au plus tard le 31 janvier de l'année pour laquelle la licence est émise. Le versement de la redevance payable doit être accompagné du relevé des recettes brutes/cachets pour l'année précédente.
7. Au plus tard le 31 janvier de l'année suivante, un rapport des recettes brutes/cachets réels pour l'année civile pour laquelle la licence a été émise est préparé, le montant de la redevance exigible est corrigé et toute redevance additionnelle exigible en vertu du montant réel des recettes brutes/cachets doit être versée à la SOCAN. Si le coût de la licence est inférieur au montant déjà payé, la SOCAN portera le supplément à votre crédit.

## Votre signature

En signant ci-dessous, vous confirmez :

- avoir pris connaissance des dispositions de cette licence et les acceptez
- que tous les renseignements que vous avez indiqués sont exacts et complets
- que votre autorité vous permet d'engager la responsabilité du titulaire de cette licence.

Votre nom (en majuscules)	Fonction (en majuscules)
Date d'aujourd'hui (au long et en majuscules)	Votre signature

**Nous nous soucions de traiter vos informations personnelles de façon responsable. Pour plus d'information sur notre politique de confidentialité, visitez [www.socan.ca](http://www.socan.ca).**

Après avoir lu, rempli et signé ce formulaire, veuillez le faire parvenir avec votre chèque à :

**SOCAN**  
41, chemin Valleybrook  
Toronto, ON M3B 2S6  
[www.socan.ca](http://www.socan.ca)

**Sans frais** 1.866.944.6224  
**Télécopieur** 416.442.3829  
[licence@socan.ca](mailto:licence@socan.ca)

***Pour mettre du rythme  
dans vos affaires***

TPS/TVH N° R101077931  
TVQ N° 1010390466

Veillez inscrire chaque concert sur une ligne séparée. Pour obtenir des formulaires supplémentaires, visiter [www.socan.ca](http://www.socan.ca). Cliquer sur **Utilisateur de musique**, puis sur **Ressources** pour obtenir les **Tarifs SOCAN et les Formulaires de demande**

Nom de l'artiste ou groupe (Joindre le répertoire de chacun, si disponible)	Nom et adresse du promoteur	Date de l'événement JJ-MM-AA	Nom du lieu de l'événement	Nom de la ville	Assistance	Veillez indiquer si les coûts sont		Recettes brutes des billets vendus (excluant les taxes de vente et d'amusement)	Cachets versés aux artistes participant à un concert gratuit	Multiplier par 3% (minimum 60 \$ par année)
						RÉELS (2010)	ESTIMÉS (2011)			
								\$	\$	\$
								\$	\$	\$
								\$	\$	\$
								\$	\$	\$
								\$	\$	\$
								\$	\$	\$
								\$	\$	\$
								\$	\$	\$
								\$	\$	\$
Additionner toutes les lignes pour le sous-total								\$		
Ajouter 5 % de TPS (AB, QC, MB, NT, NU, PE, SK, YT)								\$		
Ajouter 8,5 % de TVQ (QC)								\$		
Ajouter 13 % de TVH (ON, NB, NL), 12% (BC), 15% (NS)								\$		
Total								\$		

*Veillez joindre un exemplaire du programme de la saison et de celui de chaque concert*

*Veillez libeller le chèque à l'ordre de la SOCAN. Merci!*